



LES DIFFÉRENTS CONGÉS ET ABSENCES DU SALARIÉ

DANS LE CODE DU TRAVAIL ET LA CCN 51

Dans le cadre de l'exécution de son contrat de travail, de multiples événements conduisent un salarié à s'absenter. Ces éléments sont prévisibles comme un départ en congés payés ou imprévisibles comme la survenue d'une maladie, d'un accident ou d'un événement personnel (naissance, décès). Les personnes ayant en charge le suivi des contrats de

travail sont confrontées à ces très nombreuses situations. Il est important qu'elles puissent mettre en œuvre les procédures dans le respect des droits et obligations des salariés. À l'issue de la formation, elles seront en capacité de répondre aux sollicitations des salariés. Elles pourront également appréhender l'impact de ces absences dans le fonctionnement de la structure.

OBJECTIFS

- Connaître les règles d'acquisition et de décompte des congés payés et mesurer les incidences sur les congés payés des différentes absences du salarié
- Connaître les différents cas d'absences des salariés
- Maîtriser les procédures et l'ensemble des incidences liées aux absences

CONTENU

Les congés payés légaux

Mode d'acquisition des congés par les salariés : durée des congés acquis
 Modalités de prise des congés : droits et obligations de l'employeur et du salarié

Les congés conventionnels

Congés trimestriels

Les jours fériés

Modalités d'acquisition des repos compensateurs
 Modalités de prise des repos compensateurs
 Un cas particulier : le 1^{er} mai

Les congés liés à la naissance ou l'adoption

Le congé maternité et le congé d'adoption
 Le congé de paternité
 Le congé parental d'éducation

Les congés liés à l'état de santé des salariés

Le congé maladie
 Les congés liés à un accident du travail ou une maladie professionnelle
 Les cures thermales
 Le temps partiel thérapeutique

Les congés pour motif personnel

Les congés pour événements familiaux
 Les congés pour enfant malade



1^{ère} session
6 mai 2020

2^{ème} session
9 décembre 2020



Paris



316 €
 par personne



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

Prérequis

Connaissances professionnelles relatives à la fonction managériale et/ou administrative exercée



Formations « contrats de travail », « rupture du contrat de travail », « rémunération », « congés et absences » : une même personne qui participe aux 4 journées de formation sur l'année civile 2020 bénéficiera d'un tarif de 188€ pour la quatrième journée suivie.

PUBLICS

- Responsables d'équipe
- Assistants ressources humaines
- Toute personne en charge du suivi des relations de travail

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports juridiques
- exercices

INTERVENANTS

- Conseillers en relations du travail FEHAP